



***Formations standard organisées
par l'Institut de formation de l'Administration fédérale (IFA)***

L'IFA organise de nombreuses formations pour le personnel de l'Administration fédérale.

Chaque année, de nouvelles formations sont publiées sur le site de l'IFA (cf. rubrique catalogue sur l'intranet). Ces formations sont ouvertes au personnel du Conseil national du Travail. Il est important que la formation choisie corresponde aux besoins de l'intéressé et à ceux de l'institution et présente un intérêt dans le cadre des fonctions exercées.

Sur le plan pratique, le membre du personnel qui désire suivre une telle formation en fait la demande avant inscription au SPOC responsable au sein du Secrétariat de la gestion des formations (Nicole ou Gwen), lequel se chargera de le soumettre pour accord au Secrétaire. Une fois l'accord obtenu, le membre du personnel peut procéder à son inscription.

S'inscrire aux formations de l'IFA : à partir du 26 octobre 2017 en ligne ET suivant la nouvelle procédure

A partir du 26 octobre, la procédure d'inscription sur www.foifa.belgium.be change.

Vous ne devrez plus introduire de formulaire d'inscription auprès du service de formation et vous ne serez plus repris sur une liste d'attente. A partir du 26 octobre, vous naviguerez sur www.foifa.belgium.be et vous vous inscrirez **en ligne** et **en temps réel** aux **dates de formation** qui vous conviennent le mieux.

Qu'est-ce qui change ?

- Vous ne complétez plus de formulaire papier, vous vous inscrivez en ligne sur www.foifa.belgium.be
- Vous vous inscrivez aux dates de votre choix
- Vous voyez immédiatement le nombre restant de places libres
- Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 1 jour avant le début de votre formation à 9 h

- Soit vos données sont déjà enregistrées dans notre base de données (vous avez par exemple déjà participé à une formation ou votre organisation a déjà encodé vos données) : dans ce cas, votre inscription est tout de suite définitive. Vous recevrez immédiatement un e-mail de confirmation.

- Soit vos données n'ont pas encore été enregistrées dans notre base de données : dans ce cas, votre service de formation finalise lui-même votre inscription. Ensuite vous recevrez un e-mail de confirmation. A partir de ce moment, vous pourrez aussi vous inscrire en ligne pour d'autres formations IFA, sans intervention de votre service de formation.

Vous ne devez pas savoir vous-même si vous êtes ou non déjà enregistré, vous verrez automatiquement apparaître les écrans corrects apparaîtront sur notre site internet.

- Votre formation est aussitôt enregistrée définitivement
- Votre dirigeant reçoit automatiquement un mail relatif à votre inscription

S'inscrire en ligne devient très simple !

- ▶ Naviguez sur www.foifa.belgium.be et choisissez la formation que vous voulez suivre
- ▶ Cliquez sur 'Dates et inscription'
- ▶ Choisissez vos dates de formation
- ▶ Enregistrez-vous
 - la première fois, vous devez vous enregistrer au moyen de votre carte d'identité électronique (e-ID)
 - les fois suivantes vous vous enregistrez avec votre e-ID, votre token, par sms ou avec un mot de passe temporaire
- ▶ Vérifiez vos données et complétez l'adresse e-mail de votre dirigeant
- ▶ Envoyez votre inscription

Dès que vous êtes inscrit, vous recevez toutes les informations et instructions concernant la formation dans votre boîte mail.

Restez au courant des nouvelles dates de formation

Vous ne trouvez pas immédiatement de dates de formation qui vous conviennent ? Choisissez alors l'option 'Tenez-moi au courant' et recevez un mail chaque fois que l'IFA publie de nouvelles dates pour la formation que vous avez choisie.

Vous êtes actuellement inscrit à une formation IFA ?

- Votre service de formation traite encore tous les formulaires papier introduits
- Pendant la semaine du 10 décembre vous recevrez de l'IFA un mail ou une lettre d'explication.

Pas pour les formations en langues étrangères et les formations e-learning ouvertes

- Pour les formations en langues étrangères telles que 'néerlandais sur le lieu de travail', 'français sur le lieu de travail' ... vous devez provisoirement encore vous inscrire au moyen d'un formulaire d'inscription papier. Vous trouverez sur le site de l'IFA des explications sur la procédure d'inscription aux formations en langues étrangères
- Pour une formation e-learning ouverte, il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Vous trouverez sur le site le lien direct vers la formation sur l'e-Campus, la plateforme d'apprentissage électronique de l'IFA. Là il suffit alors de s'enregistrer pour pouvoir suivre la formation.

Des questions sur l'inscription en ligne ?

- Demandez des explications au responsable de formation : Amerlynck Nicole na@cnt-nar.be
- Vous trouvez plus d'explications sur la page 'En pratique de A à Z' sur www.ofoifa.belgium.be